

La théologie est elle-même très claire dans l'exposé des motifs de l'ordre moral.

* * *

En effet, nous dit saint Liguori, ceux-là encourent l'irrégularité pour défaut de douceur (*ex defectu laenitatis*) qui, volontairement, d'une façon active, efficace et prochaine, concourent même justement à la mort ou à la mutilation de leur semblable par un acte qui tend par sa nature à cette fin. Les théologiens sont unanimes à déduire du caractère sacerdotal les raisons qui défendent aux prêtres la carrière des armes et le métier militaire. A l'exemple du Christ, ils doivent être doux et humbles de coeur, leurs armes doivent être purement spirituelles, ayant à combattre contre la puissance des ténèbres. S'ils peuvent, pour la défense de leur patrie, exhorter le courage, soutenir la valeur des soldats, ils doivent se borner aux conseils et aux services de charité, comme aux secours religieux, et rester étrangers au combat lui-même.

Saint Thomas a traité la question d'une façon explicite, la posant sous ce titre : " Est-il permis, aux clercs et aux évêques de se battre ? " (*). Non, répond-il. En la personne de Pierre, Notre-Seigneur s'adressait aux évêques et aux clercs en général, quand il di-

(*) II, XI, 11.